

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**OBJET :** Versement de subventions aux gestionnaires des accueils périscolaires

**REF. :** Délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020

### E X P O S E

La délibération du 29 septembre 2016 relative à l'adoption du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales, prévoyait dans un souci de solidarité que la Communauté de Communes se substitue, dans les mêmes conditions à la Caisse d'Allocations Familiales, lorsque les gestionnaires ne peuvent bénéficier directement du versement de l'aide financière du contrat.

Egalement, par délibération du 4 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer au Bureau communautaire la répartition de l'enveloppe dédiée aux subventions dans la limite des crédits prévus au budget.

Ainsi, comme chaque année, sur la base des modalités de calculs établies par la CAF et des déclarations transmises par les gestionnaires concernés, il convient donc de procéder au versement des subventions suivantes :

- Périscolaire de la Commune de Juigné les Moutiers	2 733.97 €
- Périscolaire de la Commune de Ruffigné	3 351.42 €
- Périscolaire de la Commune de la Chapelle Glain	6 661.23 €
- Périscolaire de la Commune de Saint-Vincent des Landes	6 397.13 €

### DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après examen, les membres du bureau décident :

1- d'approuver le versement des aides financières relatives au fonctionnement des accueils périscolaires aux gestionnaires suivants :

- Périscolaire de la Commune de Juigné les Moutiers	2 733.97 €
- Périscolaire de la Commune de Ruffigné	3 351.42 €
- Périscolaire de la Commune de la Chapelle Glain	6 661.23 €
- Périscolaire de la Commune de Saint-Vincent des Landes	6 397.13 €

2- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Le 15

Le Pré

Alain H



Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201016-402-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-10-2020

Publication le : 16-10-2020

Communauté de Communes Châteaubriantais  
Bureau Communautaire du 1

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze octobre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
<b>M. Elias AMIOUNI</b>	X	
<b>M. Rudy BOISSEAU</b>	X	
<b>Mme Catherine CIRON</b>		X
<b>M. Sébastien CROSSOUARD</b>		X
<b>M. Dominique DAVID</b>		X
<b>M. Bruno DEBRAY</b>	X	
<b>Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET</b>	X	
<b>M. Philippe DUGRAVOT</b>	X	
<b>M. Patrick GALIVEL</b>	X	
<b>Mme Marie-Pierre GUERIN</b>	X	
<b>M. Alain GUILLOIS</b>	X	
<b>M. Alain HUNAUT</b>	X	
<b>Mme Edith MARGUIN</b>	X	
<b>M. Jean-Luc MARSOLLIER</b>	X	
<b>M. Michel POUPART</b>	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20201016-402-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-10-2020

Publication le : 16-10-2020



Le Président,

Alain HUNAUT